

VAYIGACH

5772



Rabbi Chimon
ben 'Halafta

n°103

LA PARACHA EN RÉSUMÉ

Yehouda se présente devant Yossef pour demander la libération de Binyamin, se proposant lui-même comme esclave à la place de son frère. Témoin d'une telle loyauté envers leur frère, Yossef révèle son identité à ses frères : « Je suis Yossef », dit-il, « Mon père est-il encore vivant ? ».

Les frères de Yossef sont stupéfaits. Ils sont pris de remords et de honte. Toutefois, Yossef les réconforte : « Ce n'est pas vous qui m'avez envoyé ici », leur dit-il, « mais c'est Hachem. Tout cela a été ordonné d'En-Haut pour nous sauver, ainsi que toute la région, de la famine ».

Les frères retournent précipitamment en terre de Canaan pour annoncer la nouvelle à leur père. Yaakov, fou de joie, descend en Egypte avec ses fils et leur famille – soixante dix âmes en tout – et retrouve son fils après 22 ans de séparation.

Sur la route vers l'Egypte, Hachem se révèle à lui et lui promet : « Ne crains pas de descendre en Egypte car je ferai de toi une grande nation. Je descendrai avec toi en Egypte et Je t'en ferai remonter ». Yossef accumule les richesses d'Egypte en vendant de la nourriture et du grain pendant la famine.

Pharaon donne à Yaakov et sa famille la région de Gochène pour s'y installer. Les enfants d'Israël prospèrent dans l'exil d'Egypte.



Feuilleton dédié pour l'élévation d'âme de Maurice Max Moshé WAYSBERG
(par M. Albert Waysberg)



UN TRÉSOR DE LA PARACHA

Les cheveux blancs de Yaakov

Béréchit (47;8-9) : "Le Pharaon dit à Yaakov : "Quel est le nombre des années de ta vie ?" Et Yaakov répondit au Pharaon : "Le nombre des années de mes pérégrinations est de cent trente ans. Il a été court et malheureux, le temps des années de ma vie, et celles-ci furent moins que les années que vécut mes pères, les jours de leurs pérégrinations."

Pour quelle raison le Pharaon s'est-il intéressé à l'âge de Yaakov ?

Et que signifie dans la réponse de Yaakov, l'ajout suivant : « ... elles n'ont pas atteint les années de la vie de mes pères... ». Cela était-il d'un intérêt quelconque pour le Pharaon ?

En fait, les multiples tourments subis par Yaakov l'avaient marqué au point qu'il paraissait plus vieux qu'il ne l'était réellement. D'où l'étonnement du Pharaon, à cette époque, les gens âgés étaient peu nombreux. Ce à quoi Yaakov répondit : "Cent trente ans, et ne t'étonne pas de cet âge si avancé, car mes pères ont vécu bien plus longtemps, mais la vieillesse s'est abattue très vite sur moi... »

On peut aussi expliquer que lorsque le Pharaon vit Yaakov, il crut reconnaître en lui son grand-père Avraham !

Ainsi nous trouvons dans le Midrach, les détails suivants : La porte d'entrée de la pièce où siégeait le Pharaon était très basse ; les visiteurs étaient obligés de se baisser et donc de se prosterner devant lui en pénétrant dans la salle ! Mais lorsque Avraham se rendit en Egypte, un miracle se produisit. Lorsqu'il fut introduit chez le Pharaon, le chambranle de la porte se rehaussa et Avraham n'eut donc pas à se prosterner. Le même phénomène se répéta avec Yaakov. Le Pharaon crut donc que c'était la même personne qui lui rendait visite, mais après avoir considérablement vieilli.

C'est pourquoi il le questionna au sujet de son âge. Ce à quoi Yaakov répondit : "Je ne suis pas Avraham, et si tu veux savoir pourquoi je parais si vieux, sache que cela est dû aux nombreuses souffrances que j'ai endurées durant mon existence."

PARACHA : VAYIGACH



PARIS - ILE DE FRANCE

Entrée : 16h44 • Sortie : 17h57

Villes dans le monde

Lyon	16h46 • 17h55	Nice	16h44 • 17h51	Los Angeles	16h35 • 17h34
Marseille	16h53 • 17h59	Jerusalem	16h04 • 17h25	New-York	16h19 • 17h23
Strasbourg	16h23 • 17h36	Tel-Aviv	16h23 • 17h26	Londres	15h41 • 16h58
Toulouse	17h08 • 18h15	Bruxelles	16h27 • 17h43	Casablanca	17h14 • 18h13



IL ÉTAIT UNE FOIS LA PARACHA

L'honnêteté du "Ma'hatsit Hachékel"

Béréchit : (44;23) : "Votre petit frère ne descendra pas avec vous"

Il arriva une histoire terrible au Gaon auteur du livre "Ma'hatsit Hachékel".

Un jour, on trouva à côté de la ville un homme assassiné, avec un couteau ruisselant de sang à côté de son corps. Et le couteau, semble-t-il, venait de la maison du Rav. La peur tomba sur la ville. Il était clair que l'assassin avait utilisé ce couteau délibérément après l'avoir volé chez le Rav, pour créer de la confusion.

On vint pourtant conseiller au Rav que lorsqu'il se trouverait devant la justice, il nie et dise que le couteau n'était pas à lui. Mais l'auteur du livre "Ma'hatsit Hachékel" n'écoula pas ce conseil, et quand le juge lui demanda, il acquiesça immédiatement et dit que le couteau était bien à lui, mais que ce n'était pas lui le meurtrier, et qu'il ne savait absolument pas qui avait tué ni ce qui s'était passé. Le Rav fut lavé de tout soupçon. Quand ses proches lui demandèrent pourquoi il n'avait pas écouté leur conseil, il répondit que c'est ce que nous trouvons dans la Torah chez Yéhouda quand il a demandé Binyamin à son père. Il est écrit dans Béréchit (44;26) : "Car nous ne pourrions pas revoir cet homme si notre petit frère n'est pas avec nous".

Il aurait eu la possibilité de prendre un autre enfant au lieu de Binyamin et de le présenter à Yossef comme son frère, mais son coeur ne l'a pas laissé faire cela. Et s'il s'était conduit ainsi, Yossef s'en serait naturellement aperçu, car il connaissait son frère Binyamin. Moi aussi je me suis comporté de la même façon, termina le Rav.



"ET TES YEUX VERRONT TES MAÎTRES"



Rav Aaron KOTLER



AU "HASARD" ...

La libération de Guilad Shalit va-t-elle selon la Halakha ?

Question de Myriam : Du point de vue de la halakha, était-il permis de libérer Guilad Shalit ?

Réponse de Rav Chaya : A propos de Guilad Shalit, les terroristes qui l'ont kidnappé ne demandaient pas d'argent mais la libération de prisonniers.

La vie, donc la libération de Guilad Shalit, vaut-elle la libération de plus d'un millier de prisonniers terroristes ?

J'imagine que c'est la question que se sont posés les dirigeants d'Israël pour prendre cette décision.

Je suppose qu'ils ont bien dû vérifier quels terroristes ils libéraient, et quel était le risque que les terroristes libérés tentent à nouveau de faire des attentats. Il est clair que s'il y a un seul mort juif à cause de ces terroristes libérés, il ne valait pas la peine de libérer Guilad Shalit. Mais j'espère et j'imagine que les dirigeants du pays ont bien calculé leur coup et qu'ils n'ont libérés que des prisonniers qui ne feront normalement plus rien de mal. Il est vrai que depuis cette libération, il y a des tentatives de kidnapper d'autres soldats israéliens pour réitérer l'opération Guilad Shalit, c'était à prévoir, mais je pense que les dirigeants du pays ont aussi pris cela en considération.

Qu'Hachem nous protège de nos ennemis, amen.



LA VIE D'UN GRAND

Rabbi Chimon ben 'Halafta

Rabbi Chimon ben 'Halafta fut l'un des derniers Tannaïm. Il était l'ami de Rabbi Yéhouda le Prince (« haNassi »), compilateur de la Michnah, qui en compila et arrangea les six volumes il y a environ dix-huit cents ans.

Rabbi Chimon ben 'Halafta appartenait à une famille d'érudits en Torah. Il vivait dans un village nommé « Ein Téanah », entre Tsiptori et Tibériade en Galilée, tandis que Rabbi Yéhouda le Prince vécut, lui, à Tsiptori, puis plus tard à Tibériade où il dirigeait sa grande Yéchivah. Rabbi Chimon ben 'Halafta avait coutume de lui rendre visite de temps à autre ; il étudiait aussi sous sa direction. Auparavant, il fut l'élève de Rabbi Meïr. Rabbi Yéhouda le Prince l'honorait et l'affectionnait fort. Un jour que Rabbi Chimon quittait la maison de Rabbi Yéhouda, le Nassi envoya son fils derrière lui pour lui demander sa bénédiction. Rabbi Chimon ben 'Halafta bénit le fils du Prince en ces termes : « Que le Tout-Puissant t'aide à ne jamais faire honte aux autres, et à ce que les autres ne te fassent pas honte. »

Devenu vieux, il fut difficile à Rabbi Chimon de faire ses visites au Nassi. Quand elles furent interrompues, ce dernier demanda à son vieil ami :

– Quelle est la raison qui nous prive du plaisir de te saluer, comme mes parents avaient l'habitude de saluer les tiens ?

À quoi Rabbi Chimon répondit :

– Les pierres sur le chemin sont devenues trop hautes pour moi. Ceux qui étaient proches sont maintenant éloignés. De plus, au lieu d'avoir besoin seulement de deux jambes, j'ai besoin de trois (faisant allusion à sa canne pour s'appuyer).

Bien que fort pauvre, Rabbi Chimon ben 'Halafta n'acceptait aucune aide d'où qu'elle vînt. Quand le Nassi voulait l'aider, il ne pouvait le faire directement, sous peine d'essuyer un refus. Aussi usait-il d'un subterfuge : il laissait sur le chemin où passait Rabbi Chimon des pièces de monnaie en petits tas, les faisant « hefkère » (à la disposition de quiconque), afin que son ami les prît et pût s'acheter de quoi se nourrir.

Un jour, Rabbi Chimon était assis en compagnie de son ami Rabbi 'Hiyya dans la Yéchivah de Rabbi Yéhouda haNassi, à Tibériade ; les deux hommes étaient absorbés dans l'étude de la Torah. C'était la veille de Yom Tov et il y avait grand va-et-vient dans la rue. Rabbi Chimon demanda à son compagnon la raison de tout ce mouvement. Rabbi 'Hiyya répondit :

– Aujourd'hui, c'est la veille de Yom Tov. Aussi quiconque en a les moyens est dans la rue pour acheter ce dont il a besoin pour demain. Quant à celui qui n'a pas d'argent, il se rend chez le maître qui l'emploie réclamer son salaire afin d'acheter, comme les autres,

ce dont il a besoin pour Yom Tov.

Et Rabbi Chimon ben 'Halafta de faire cette remarque : – Dans ce cas, j'irai moi aussi demander à mon maître de l'argent pour Yom-Tov.

Il sortit du Beth Hamidrache (la maison d'étude), puis de la ville. Dans un lieu solitaire, il se mit à prier afin que son maître, le Tout-Puissant, subvînt à ses besoins pour Yom Tov. Soudain, une main apparut, qui lui tendait une perle. Rabbi Chimon la prit ; il alla la montrer à Rabbi Yéhouda le Prince. Ce dernier examina la perle et dit qu'elle avait une grande valeur ; et il conseilla à Rabbi Chimon de la lui confier, il ne se hâterait pas de la vendre, mais au contraire attendrait qu'un client se présentât qui, l'appréciant comme il se devait, serait prêt à payer le prix fort. Jusque-là, le Nassi pouvait lui prêter la somme nécessaire pour faire face aux dépenses de Yom Tov. Rabbi Chimon accepta. Muni de l'argent, il alla faire ses emplettes, puis rentra chez lui.

En le voyant arriver tout chargé de paquets, sa femme s'étonna. Rabbi Chimon lui conta son aventure. La femme eut cette remarque :

– Cette perle devait sûrement faire partie de la couronne qui t'est réservée dans la vie future ; accepteras-tu que, par son absence, elle dépare l'ensemble ?

— Que dois-je donc faire ? demanda Rabbi Chimon.

– Prends tous ces beaux paquets, rapporte-les, chacun au magasin où tu l'as acheté et fais-toi rembourser le prix que tu as payé. En possession de l'argent, tu iras le restituer au Nassi et tu récupéreras la perle. Enfin, tu te mettras en prières pour que le Tout-Puissant la reprenne comme Il l'a donnée. Ce qui fut fait.

Rabbi Chimon ben 'Halafta, vêtu de ses habits de Chabbat, se rendait un jour à une « Brith Milah » (circoncision) quand un groupe de voyous l'encerclèrent, refusant de le laisser poursuivre son chemin tant qu'il n'accepterait pas de danser pour eux. Rabbi Chimon les pria d'abord avec douceur, puis avec sévérité, de le laisser tranquille. Voyant que les voyous restaient sourds à sa demande, il les avertit que s'ils persistaient dans leur attitude, le mur de la cour qui se trouvait à proximité s'écroulerait. Ces paroles, une fois proférées, il était trop tard pour les rétracter. Aussi Rabbi Chimon demanda qu'au moins le propriétaire de la cour fût prévenu à temps du danger. Quand ce dernier accourut, le Rabbi lui conseilla de transférer en hâte de la maison ce qui avait quelque valeur avant que le mur s'effondrât. Et cela arriva exactement comme il l'avait dit.

Arrivé au Brith, il fut très chaleureusement salué par le père du bébé. Rabbi Chimon dit au père : « De la même

manière que ce nouveau-né entre ce jour dans le pacte d'alliance ("brith") de notre père Abraham, ainsi puisse-t-il vivre pour que le jour de son mariage il prenne place sous le dais ; alors, nous nous réjouissons comme nous le faisons aujourd'hui. »

Sur le chemin du retour, après la Brith, Rabbi Chimon rencontra l'Ange de la Mort. Il demanda à ce dernier où il allait. L'Ange répondit qu'il devait prendre l'âme de l'enfant à la Brith duquel Rabbi Chimon venait d'assister. Ce dernier se fâcha et interdit à l'Ange de la Mort d'accomplir sa triste mission, car il avait promis de se réjouir en temps voulu au mariage du jeune homme que deviendrait le nouveau-né. Ainsi, le décret funeste fut annulé.

Rabbi Chimon ben 'Halafta possédait un verger. Un jour, une bécasse qui avait fait son nid dans un arbre abattu causa dans ce verger beaucoup de dégâts. Rabbi Chimon détruisit le nid ; mais la bécasse le reconstruisit. Alors il cloua une planche sur le nouveau nid. Tenace, l'oiseau plaça sur les clous une certaine herbe qui avait la propriété d'attendrir le métal, si bien que la planche se détacha et tomba. Quand, le Rabbi vit cela, il jeta sa malédiction sur cette herbe afin qu'elle ne repoussât plus. Quel mauvais usage, en effet, en feraient les voleurs s'ils la découvraient !

Rabbi Chimon ben 'Halafta avait une connaissance très étendue de la nature. Aujourd'hui, nous l'appellerions un expert en botanique. La Guémara nous raconte qu'un jour une poule de son poulailler se cassa une patte. Il conçut un bandage ingénieux qui sauva la poule de l'infirmité. Une autre fois, un poulet avait perdu toutes ses plumes. Rabbi Chimon trouva un remède grâce auquel les plumes du poulet repoussèrent.

Bon nombre de lois mentionnées dans le Talmud sont dues à Rabbi Chimon ben 'Halafta. Mais il est surtout connu pour la Haggadah et les Paraboles dont il se servait pour expliquer les versets de la Torah.

Il y a de Rabbi Chimon, dans la dernière Michnah du Traité Ouktzine, une maxime bien connue : « Le Tout-Puissant n'a, pour conserver une bénédiction, d'autre réceptacle que la paix ! » Là où il n'est point de paix, il ne peut y avoir de bénédiction ; partout où il y a la paix, là se trouve la bénédiction divine. Cela est particulièrement important pour les Juifs, soulignait Rabbi Chimon, ainsi qu'il est dit dans le verset : « Le Tout-Puissant donne la force (la Torah) à Son peuple, le Tout-Puissant bénit Son peuple pour qu'il ait la Paix. » (Source : Kehot Publications)

Que le souvenir du Tsadik soit une bénédiction pour tout le peuple juif !



UNE LOI, CHAQUE SEMAINE

Le Chéma avant de dormir (Rav Aharon BIELER)

Ce que l'on appelle « Kéryate Chéma' 'Al Hamita » (lecture du Chéma' au coucher) se compose essentiellement de deux parties : le Kériate Chéma' à proprement parler qui consiste à lire le premier paragraphe du Chéma' (ou les trois parties, selon les avis) et la « Birkate Hamapil » (bénédictio que l'on fait juste avant de dormir)

Le Kériate Chéma' peut être récité toute la nuit même après 'Hatsote (vrai milieu de la nuit) jusqu'à « 'Amoud Hacha'har » c'est à dire jusqu'à l'aube. Il en sera de même pour « Birkate Hamapil » pour les Achkénazim. En ce qui concerne les Séfaradim il existe différentes opinions à propos de la récitation de cette bénédiction.

Le Bèn Ich 'Haï mentionne que son Minhag et de toujours réciter la bénédiction Hamapil sans « Chèm oumalkhoute » (sans faire mention du nom de D. et sa royauté). Ceci est motivé par la crainte d'en venir à s'interrompre et à parler avant de s'endormir ce qui est interdit.

Il conclut cependant que chacun doit suivre son Minhag. Toutefois ceux qui récitent la bénédiction « Hamapil » avec « Chèm Oumalkhoute » doivent bien prendre garde à ne pas parler après la bénédiction.

Le commentateur le "Kaf Ha'haïm", pour sa part, précise au nom du Ari Zal que d'après la Kabbala il convient de ne pas réciter la bénédiction « Hamapil » avec « Chèm oumalkhoute » quand on a dépassé l'heure de 'Hatsote.

Le Birké Yosséf écrit que même après 'Hatsote on devra réciter la Bérakha avec « Chèm oumalkhoute » (bien que certains pensent, selon la Kabbala, qu'après 'Hatsote on doit réciter cette bénédiction sans « Chèm oumalkhoute »).



PERLE `HASSIDIQUE

*« Même si j'arrivais au dernier crépuscule du sixième millénaire, sans avoir assisté à la Délivrance, je continuerais de croire malgré tout d'une foi parfaite en la venue du Machiah. »
(Rabbi Na'hman de Breslev)*

QUIZZ PARACHA

1. Qu'apprenons-nous de Yossef quand il dit à ses frères « montez chez mon père » ?
2. Quelle bénédiction Yaakov donna-t-il à Pharaon ?
3. Yossef attela lui même son char au lieu de laisser un domestique le faire. Pourquoi ?

1. La grandeur d'Erets Israël.
2. Que les eaux du Nil monte.
3. Pour honorer au plus vite son père.

- « Chavoua Tov » est un feuillet hebdomadaire envoyé à environ 40.000 francophones dans le monde.
- Dédiez un prochain feuillet pour toute occasion : 01.80.91.62.91 – contact@torah-box.com
- Communautés, Ecoles ou tout autre Etablissement : recevez ce feuillet chaque semaine.

Ont participé à ce numéro :

'Hevrat Pinto, Rav Moché Pell, UniversTorah, Jonathan Berdah.

Nos partenaires

Juif.org



Torah-Box.com

Diffusion de Judaïsme aux francophones dans le monde
sous l'impulsion du Tsadik Rabbi David ABI'HSSIRA et du Grand-Rabbin Yossef-Haim SITRUK
Tél. France : 01.80.91.62.91 – Tél. Israël : 077.466.03.32 – Web : www.torah-box.com - contact@torah-box.com

Responsable de la publication : Binyamin BENHAMOU